

AMIENS Feront-ils du beurre le jour du seigneur?

Courier Picard LE 16/05/2015 Par DAVID VANDEVOORDE

La loi Macron va bousculer le rythme des ouvertures dominicales. Les zones commerciales passent de 5 à 12 dimanches. Et ce pourrait même être plus, si les maires le souhaitent…

La loi de croissance et d'activités du ministre de l'Économie Emmanuel Macron en passe d'être promulguée, réserve une belle place aux ouvertures le dimanche. Et les élus locaux auront un rôle non négligeable à jouer. « Nous attendons sa promulgation pour en dire plus. Quand elle le sera, dans une version définitive, elle engagera effectivement des réflexions au niveau municipal et métropolitain » a fait savoir la Ville.

1 DIMANCHES DU MAIRE

Ils passeraient de cinq à douze dès cette année. Le maire d'Amiens Brigitte Fouré (UDI) a dans le passé estimé que cinq suffisaient. Mais son pouvoir ne porte que sur sa ville. L'hypermarché Auchan se situe à Dury et Géant à Glisy… « Il faut des tables rondes pour fixer notre ligne et ne pas se retrouver face à des concurrences déloyales dommageables pour l'emploi », répond le conseiller municipal Philippe Théveniaud (DLR), président de la CFTC Somme, syndicat résolument contre le travail dominical.

2 ZONES COMMERCIALES

La loi prévoit recréer des zones commerciales (ZC). Elles seront délimitées après proposition du préfet sur demande des élus. Elles se substitueront aux PUCE (périmètres d'usage de consommation exceptionnel) jusqu'ici présentes en Ile-de-France.

La vraie nouveauté est qu'Amiens pourra en faire la demande car elles ne seront plus conditionnées au million d'habitants. Les magasins pourront y ouvrir tous les dimanches (y compris les supermarchés alimentaires) sans compensation pour les salariés.

Quant on sait que de nouvelles enseignes vont s'implanter face à Carrefour (projet Frey) et que Villers-Bretonneux n'a pas abandonné son idée de zone d'activités commerciales… la progression de la concurrence pourrait amener les élus à se positionner sur les dimanches.

3 ZONES TOURISTIQUES

La France compte 550 communes classées « touristiques ». La loi veut les modifier en « zones touristiques ». Au préfet de les délimiter là encore sur demande des élus. Les magasins pourront y ouvrir tous les dimanches.

Malgré un million de visiteurs (sur une année) pour Amiens et sa région, la capitale régionale n'a jamais sollicité ce classement comme le Crotoy et Saint-Valery. Ces « zones » vont peut-être changer la donne. La Métropole et les collectivités de l'est de la Somme accueillent des milliers de visiteurs sur les champs de bataille de la Grande Guerre.

4 CENTRE-VILLE

Un amendement des sénateurs « classe les commerces de biens culturels dans la liste des dérogations au repos dominical », explique Florian Lévêque, délégué CGT de la Fnac Amiens. « Le magasin pourrait ouvrir sept jours sur sept. Les salariés devront bosser 52 dimanches pour pas un rond de plus. Adieu volontariat, les conditions des cinq dimanches du maire ou compensation obligatoire », s'agace le délégué qui rappelle que la Fnac sort d'un plan social et que l'on n'y recrute pas vraiment.